

Techniciennes techniciens en éducation spécialisée intervenant auprès de personnes présentant des problèmes de langage

Secteur
de formation

20

Services sociaux,
éducatifs
et juridiques

Techniciennes techniciens en éducation spécialisée intervenant auprès de personnes présentant des problèmes de langage

Secteur
de formation

20

Services sociaux,
éducatifs
et juridiques

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

© **Gouvernement du Québec**
Ministère de l'Éducation, 2004 – 03-00822

ISBN 2-550-41756-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ÉQUIPE DE PRODUCTION

L'analyse de la situation de travail a été effectuée avec le concours des personnes suivantes :

Animation de l'atelier

Sylvie Gagnon
Conseillère en élaboration de programmes

**Secrétariat de l'atelier et
rédaction du rapport**

Esther Amiot
Conseillère en élaboration de programmes

Traitement de texte

Marie-Josée Dalcourt
Agente de secrétariat
Direction des programmes et du développement

Coordination

Jean-Pierre Fons
Responsable de la formation sectorielle Santé
Direction des programmes et du développement

Joanne Dubé
Responsable de l'ingénierie de la formation
Direction des programmes et du développement

Collaboration

Louise Brunelle
Responsable de la formation sectorielle
Services sociaux, éducatifs et juridiques
Direction des programmes et du développement

**Cégep de Rosemont
établissement mandataire**

Suzanne Malo
Adjointe à la direction des études

Ghislaine Laurin
Conseillère pédagogique

Révision linguistique

Sous la responsabilité du Service des publications
et des expositions du ministère de l'Éducation

REMERCIEMENTS

La production du présent rapport a été possible grâce à la participation de nombreuses personnes et de plusieurs organismes.

La Direction des programmes et du développement du ministère de l'Éducation du Québec tient à souligner la qualité des renseignements fournis par les personnes consultées. Elle veut remercier, de façon particulière, les techniciennes qui ont si généreusement accepté de participer à la rencontre de consultation.

PERSONNES PRÉSENTES À L'ATELIER

Les personnes suivantes ont participé à l'atelier d'analyse de la situation de travail des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui interviennent en rééducation du langage tenu à Montréal les 12 et 13 novembre 2002.

Participantes

Madeleine Barry

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Joanne Bergeron

Commission scolaire De La Jonquière

Lucie Bolduc

Commission scolaire de L'Amiante

Josée Charlebois

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

France Defoy

Commission scolaire de la Capitale

Maude Fauteux

Centre de réadaptation Le Bouclier

Diane Lamontagne

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Caroline Larin

Commission scolaire Marie-Victorin

Linda C. Lemelin

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Chaudière-Appalaches

Linda Lessard

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Marie-Hélène Morin

Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Camille Neveu

Centre de réadaptation La Maison

Louise St-Pierre

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Les personnes suivantes ont assisté à l'atelier, en tout ou en partie.

Observatrices et observateurs

Francine Boisjoly
Ministère de l'Éducation

Michelle Bouchard
Cégep d'Alma

Louise Brunelle
Ministère de l'Éducation

Jocelyne Drouin
Ministère de l'Éducation

Denis Gagnon
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Réal Gauvin
Office des professions du Québec

Georges Jodoin
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Kathleen Lamirande
Association québécoise pour les enfants dysphasiques

Ghislaine Laurin
Cégep de Rosemont

Geneviève Lemieux
Ordre des orthophonistes et audiologistes
du Québec

Guy Lemire
Cégep de Sherbrooke

Brigitte L'Heureux
Fédération des commissions scolaires

Suzanne Malo
Cégep de Rosemont

Gilbert Moisan
Ministère de l'Éducation

Évelyne Perras
Ordre des orthophonistes et audiologistes
du Québec

Claire Piché
Ministère de la Santé et des Services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PROFESSION	3
1.1 Définition	3
1.2 Contexte légal	3
1.3 Milieux de travail.....	4
1.4 Titres d'emploi.....	4
1.5 Conditions de travail.....	5
1.6 Cheminement dans la profession.....	8
1.7 Évolution	8
2 DESCRIPTION DU TRAVAIL	9
2.1 Tâches, opérations et information complémentaire	9
2.2 Fréquence d'exécution et importance relative des tâches	16
2.3 Degré de complexité des tâches	17
2.4 Conditions de réalisation et critères de rendement.....	18
3 HABILETÉS ET ATTITUDES	26
3.1 Habiletés cognitives	26
3.2 Habiletés physiques, psychomotrices et perceptuelles.....	27
3.3 Comportements socioaffectifs	27
4 SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION.....	28

INTRODUCTION

Le présent rapport a été rédigé dans le but de colliger et d'organiser l'information recueillie lors de l'atelier d'analyse de la situation de travail des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui interviennent en rééducation du langage.

L'analyse de la situation de travail doit permettre de tracer le portrait d'une profession (les tâches et opérations) et de ses conditions d'exercice, ainsi que de circonscrire les habiletés et les comportements qu'elle nécessite. Le rapport de l'atelier d'analyse de la situation de travail est le reflet fidèle du consensus établi par un groupe de spécialistes de la profession.

L'analyse de la situation de travail constitue une étape cruciale dans la détermination des compétences relatives aux objectifs d'un programme de formation. L'énumération ci-dessous indique la place qu'occupe cette étape dans le processus d'élaboration des programmes de la formation technique :

- **Analyse de la situation de travail;**
- Définition des buts de la formation et des compétences à développer;
- Validation du projet de formation;
- Définition des objectifs et standards;
- Mise en forme finale.

Dans le cas présent, le contexte est cependant particulier. L'objectif de production du programme de formation qui nous concerne devrait porter sur une fonction de travail qui, bien qu'elle n'apparaisse pas dans les plans de classification du personnel du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), semble exister dans plusieurs commissions scolaires et centres de réadaptation au Québec selon une étude produite par la Direction des programmes et du développement du MEQ à l'été 2002.

Cette étude¹, qui fait état de plusieurs rapports et travaux de recherche publiés depuis 1988 sur la main-d'œuvre spécialisée en orthophonie au Québec, démontre l'existence de personnel technique, en milieu scolaire et dans celui de la santé, intervenant auprès des personnes qui ont des problèmes de langage.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Un programme de formation technique et un programme de perfectionnement à l'intention du personnel des commissions scolaires : une solution à la pénurie de services d'orthophonie au Québec? État de la situation*, 2002, 35 p.

D'autre part, une grande majorité de ce personnel est constitué de techniciennes et de techniciens en éducation spécialisée. En 1995, 31,9 p. 100 de ces techniciennes et techniciens déclaraient intervenir en rééducation du langage dans leur travail. Un rapport de tournée d'une équipe ministérielle nous apprend également que ce personnel dans les écoles est celui qui, dans les faits, a le plus d'heures de contact avec les élèves souffrant de problèmes langagiers. On estime donc qu'actuellement au Québec de 1 000 à 2 000 techniciennes et techniciens en éducation spécialisée consacrent une partie de leur temps de travail à cette population scolaire.

Considérant cet état de fait, il a été déterminé que la fonction de travail analysée dans l'atelier serait celle des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée lorsque ces personnes interviennent en rééducation du langage. Au cours de cet atelier, treize participantes, soit onze techniciennes en éducation spécialisée et deux « techniciennes en langage » diplômées de l'Ontario, ont décrit cette fonction, telle qu'elles l'exercent dans une commission scolaire ou un centre de réadaptation. Pour respecter approximativement les mêmes proportions de main-d'œuvre dans les commissions scolaires et dans les centres de réadaptation, il a été décidé de constituer le groupe de 70 p. 100 de personnes venant du milieu scolaire et de 30 p. 100 travaillant en centre de réadaptation.

Dès le début de l'atelier, il a été convenu, auprès des techniciennes en éducation spécialisée, que lorsque certaines de leurs tâches ne sont pas propres aux problèmes de langage, elles ne considéreraient, pour la présente analyse, que celles qui sont particulières à ce type d'intervention.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le présent rapport a donc été rédigé dans le but de colliger et d'organiser l'information recueillie lors de l'atelier d'analyse de la situation de travail. Puisque le succès du processus d'élaboration des programmes dépend directement de la validité des renseignements obtenus à l'étape de la conception, un effort particulier a été fait pour que, d'une part, toutes les données recueillies à l'atelier figurent dans le rapport et que, d'autre part, elles reflètent fidèlement la réalité des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée qui interviennent auprès de personnes présentant des problèmes langagiers.

Pour terminer les travaux entrepris au printemps 2002 et valider les résultats de la présente analyse de la situation de travail, deux autres rencontres de consultation auront lieu en novembre 2003, l'une auprès d'un groupe d'orthophonistes et l'autre auprès d'un groupe représentant les employeurs.

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PROFESSION

1.1 Définition

Pour définir la nature de leur travail en rééducation du langage, les participantes à l'atelier ont utilisé la description sommaire de la profession *Technicienne, technicien en éducation spécialisée* définie par le ministère de la Santé et des Services sociaux; elles l'ont modifiée légèrement afin de l'adapter à la réalité particulière de la rééducation du langage. Elles se sont ainsi entendues sur la formulation suivante :

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, volet langage, assurent de façon immédiate l'éducation et la rééducation en langage des personnes selon des programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de la réadaptation de l'individu ou de sa réinsertion dans la société.

Ces personnes appliquent des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme du service pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements communicatifs adéquats.

Elles observent et analysent le comportement des personnes, participent à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et notent leur évolution en rédigeant les documents appropriés. De plus, elles établissent la programmation de ces activités.

1.2 Contexte légal

Pour respecter les dispositions de la Loi 90, il a été déterminé que les tâches et les opérations effectuées par les participantes et décrites dans le contexte de l'atelier seraient conformes à cette Loi qui précise que le champ de pratique des orthophonistes et des audiologistes est le suivant : « évaluer les fonctions de l'audition, du langage, de la voix et de la parole, déterminer un plan de traitement et d'intervention et en assurer la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication ».

Dans ce projet de loi, quatre activités professionnelles ont été réservées aux orthophonistes et aux audiologistes :

- Évaluer les troubles de l'audition dans le but de déterminer le plan de traitement et d'intervention audiologiques;
- Ajuster une aide auditive dans le cadre d'une intervention audiolinguistique;
- Procéder à l'évaluation fonctionnelle d'une personne lorsque cette évaluation est requise en application d'une loi;
- Évaluer les troubles du langage, de la parole et de la voix dans le but de déterminer le plan de traitement et d'intervention orthophoniques.

1.3 Milieux de travail

De manière générale, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui interviennent en rééducation du langage travaillent dans les écoles, les centres de réadaptation et parfois dans les centres locaux de services communautaires (CLSC). Leurs employeurs sont principalement le ministère de l'Éducation, par l'entremise des commissions scolaires, ou le ministère de la Santé et des Services sociaux, par ses régions régionales de la santé.

Selon le cas, ces personnes travaillent exclusivement en rééducation du langage ou effectuent ce type d'activité dans une proportion plus restreinte, allant de 25 à 80 p. 100 de leur temps de travail, dans les limites de leur fonction d'éducatrice spécialisée ou d'éducateur spécialisé.

1.4 Titres d'emploi

Officiellement ces personnes sont appelées « technicien ou technicienne en éducation spécialisée » puisque c'est ce poste qui est reconnu dans les plans de classification du gouvernement. Dans les faits, dans certaines organisations, d'autres appellations sont employées :

- technicien ou technicienne en langage;
- aide-orthophoniste;
- éducatrice ou éducateur en langage.

1.5 Conditions de travail

ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans les commissions scolaires, les techniciennes et techniciens qui interviennent en rééducation du langage travaillent auprès d'enfants âgés de 12 ans ou moins, inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'un des trois cycles du primaire. Ces enfants accusent des retards de langage ou souffrent de divers problèmes langagiers.

Selon le cas, la technicienne ou le technicien travaille en classe, avec un groupe composé exclusivement d'élèves souffrant de problèmes de langage ou avec des élèves intégrés à une classe ordinaire, ou rencontre les élèves individuellement. Suivant les milieux, ces rencontres ont lieu à un bureau déterminé, à des points de service ou dans des écoles diverses, ce qui peut amener la technicienne ou le technicien à se déplacer d'une école ou d'un point de service à un autre.

Les enfants confiés à la technicienne ou au technicien ont toujours été évalués auparavant par l'orthophoniste. De manière générale, cette personne a déterminé les plans de traitement et d'intervention à appliquer. Souvent elle aura demandé, pour ce faire, la collaboration de la technicienne ou du technicien et celle des autres intervenants, s'il y a lieu. La plupart du temps, la technicienne ou le technicien a suivi, en cours d'emploi, des cours de perfectionnement liés au langage ou a reçu une formation de l'orthophoniste en poste.

Les techniciennes et techniciens travaillent en collaboration étroite avec les enseignants et les autres intervenants, orthopédagogues, psychologues, directions d'école et, parfois, ergothérapeutes. Ce type de collaboration est d'autant plus important que les enfants auprès de qui l'intervention a lieu présentent souvent des problèmes multiples.

Les techniciennes et techniciens rencontrent également les parents ou les aidants naturels des élèves et tentent d'établir avec eux une certaine complicité. Ils profitent enfin des services parallèles fournis par l'établissement, secrétariat et autres, et sollicitent, s'il y a lieu, la collaboration des élèves des classes ordinaires dans lesquelles il leur faut intervenir.

Lorsqu'ils travaillent en rééducation du langage pour un centre de réadaptation, les techniciennes et techniciens interviennent auprès d'enfants et d'adultes qui présentent divers problèmes de langage dont la dysphasie, une déficience auditive, etc. Ils rencontrent ces enfants et ces adultes surtout de manière individuelle, ceux d'âge préscolaire généralement au centre, accompagnés d'un parent, et les plus âgés à domicile,

au centre ou à l'école, selon le cas. Occasionnellement, ils peuvent même les voir à un centre hospitalier. On profite de ces rencontres individuelles pour développer avec les aidants naturels la complicité nécessaire au développement de la personne.

Encore ici, ce sont les orthophonistes qui évaluent les enfants ou les adultes et établissent les plans de traitement et d'intervention, souvent en collaboration avec les techniciennes et techniciens ainsi que les autres intervenants visés. Bien que ces professionnels soient toujours trop peu nombreux, il semble que l'on en trouve quand même davantage que dans le secteur scolaire, ce qui permet aux techniciennes et techniciens travaillant dans ces milieux de profiter d'une supervision et d'un accompagnement plus soutenus.

Souvent, l'équipe multidisciplinaire est aussi plus diversifiée. Outre les orthophonistes et les techniciens et techniciennes, elle se compose d'audiologistes, de neurophysiologistes, d'ergothérapeutes, de psychologues, de psychoéducateurs, de travailleurs sociaux, de chefs de programme et, s'il y a lieu, d'enseignants et d'orthopédagogues.

RESPONSABILITÉS

Dans l'exécution de ses tâches, la technicienne ou le technicien est responsable de ses interventions, de sa relation avec la personne traitée et avec la famille de celle-ci. Il doit savoir faire preuve d'initiative dans son action professionnelle.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la technicienne ou le technicien travaille en collaboration étroite avec les divers intervenants d'une équipe multidisciplinaire. Selon le milieu de travail, il lui faut rencontrer l'orthophoniste ou son supérieur immédiat à des fréquences variées, allant de rencontres quotidiennes à des rencontres se déroulant une ou deux fois par mois.

FACTEURS DE STRESS

Bien que le travail ne soit pas vraiment stressant, le manque de temps et de salles ainsi que le manque d'information et le peu de disponibilité de l'orthophoniste causent quand même certains problèmes d'anxiété.

1.6 Cheminement dans la profession

CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les conditions d'entrée sur le marché du travail sont les mêmes que celles des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée. Comme nous l'avons précisé antérieurement, la majorité des personnes à qui l'on confie cette fonction de travail sont des éducatrices spécialisées ou des éducateurs spécialisés. Certains sont engagés directement pour cette fonction et d'autres y sont amenés plutôt par changement de poste, à l'intérieur de leur établissement ou de leur secteur de travail.

Au moment de l'engagement, on s'assurera que ces personnes ont les aptitudes et l'intérêt nécessaires à l'exercice de la fonction; on cherchera, entre autres, des candidates ou des candidats qui aiment les gens, qui possèdent une bonne capacité d'écoute et qui sont capables de s'exprimer clairement.

PERFECTIONNEMENT EN RÉÉDUCATION DU LANGAGE

Généralement, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui interviennent auprès de personnes présentant des problèmes langagiers ont suivi, de leur propre initiative ou dans le cadre de la formation offerte par leur employeur, des cours de perfectionnement dans le domaine du langage. Les personnes présentes à l'atelier ont suivi, une fois en poste, une ou plusieurs des formations suivantes :

- Formation *ad hoc* (coaching) donnée par l'orthophoniste;
- Formation sur la dysphasie (organisée par la commission scolaire);
- Formation sur la déficience auditive;
- Formation sur l'autisme (organisée par la commission scolaire);
- Français signé (langage signé du Québec (LSQ));
- Langage parlé complété (LPC);
- Interprétation orale;
- Interprétation visuelle et orale pour malentendants;
- Approche TEACCH (Treatment and Education of Autistic and Related Communication Handicapped Children);
- Approche PECS (Picture Exchange Communication System);
- Techniques de stimulation du langage et attitudes à développer;
- Formation sur le mode d'utilisation et d'exploitation d'un livre d'histoire;
- Programme POM POM (mode de stimulation du langage à partir de contes);
- Formation sur la verbotonale du langage.

PERSPECTIVES D'EMPLOI ET RÉMUNÉRATION

Bien que cette fonction de travail ne soit pas définie comme telle dans les ministères employeurs, les besoins sont tels que les perspectives d'emploi sont de moyennes à excellentes, selon les régions. La rémunération est déterminée par la convention collective. Elle varie d'environ 16 \$ l'heure pour les débutants à 22 \$ l'heure pour les personnes possédant une dizaine d'années d'expérience.

1.7 Évolution de la profession

Afin d'améliorer les services auprès des enfants et des adultes et de permettre une reconnaissance officielle de la fonction de travail dans les milieux visés, les personnes présentes à l'atelier souhaitent ardemment qu'une formation spécifique et reconnue soit offerte au personnel devant exercer cette fonction de travail.

2 DESCRIPTION DU TRAVAIL

2.1 Tâches, opérations et information complémentaire

Le tableau suivant présente les principales tâches exécutées par les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui interviennent auprès de personnes présentant des problèmes langagiers. L'ordre dans lequel les tâches sont présentées ne présume pas nécessairement de leur importance dans la profession. Viennent ensuite les opérations (les étapes de réalisation) prévues pour chacune des tâches. On retrouve pour certaines tâches et pour plusieurs opérations, de l'information complémentaire.

Tâches
1. Effectuer des activités d'observation et de dépistage. 2. Participer à une rencontre d'équipe. 3. Appliquer le plan de traitement et d'intervention. 4. Rechercher de l'information technique. 5. Produire du matériel adapté et des activités de langage. 6. Préparer un horaire.

TÂCHE 1 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS D'OBSERVATION ET DE DÉPISTAGE

Les activités d'observation et de dépistage n'ont lieu généralement qu'en milieu scolaire. Elles peuvent être officielles et prévues au calendrier de l'établissement par l'orthophoniste ou être effectuées de manière ponctuelle et spontanée. Bien que l'évaluation relève de l'orthophoniste, la manifestation d'un doute relatif au langage d'un élève, de la part d'une technicienne ou d'un technicien comme de tout autre intervenant, peut permettre d'identifier les enfants ayant des problèmes et, par conséquent, amener une intervention plus rapide.

1.1 Préparer des activités d'observation et de dépistage

1.2 Réaliser des activités d'observation et de dépistage

Ce type d'observation se fait en général avec l'orthophoniste.

1.3 Noter et synthétiser les observations pertinentes

Plusieurs éléments peuvent être considérés ici : son comportement avec les autres élèves ou avec l'autorité; sa compréhension orale en contexte; sa capacité à suivre des consignes; son habileté à se faire comprendre de son entourage.

1.4 Orienter l'élève et le diriger vers l'orthophoniste, s'il y a lieu

TÂCHE 2 : PARTICIPER À UNE RENCONTRE D'ÉQUIPE

Selon le milieu et les circonstances, les rencontres d'équipe peuvent prendre des formes différentes et avoir lieu selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Les rencontres multidisciplinaires réunissent les différents intervenants concernés pour le suivi des dossiers ou l'analyse de cas particuliers.

À ces réunions prévues au calendrier, s'ajoutent plusieurs petites rencontres *ad hoc* et de multiples discussions « de corridor » qui permettent d'échanger sur l'évolution quotidienne des enfants et des adultes traités.

2.1 Préparer ses dossiers

Ces dossiers incluent les observations et les interventions de la technicienne ou du technicien ainsi que les résultats obtenus.

2.2 Présenter le contenu de ses dossiers

On précisera, entre autres, les modes d'intervention utilisés auprès de l'enfant ou de l'adulte afin de permettre un réinvestissement des activités d'apprentissage de ceux-ci dans leurs différentes activités de vie quotidienne.

2.3 Considérer les données provenant des autres membres de l'équipe

Les échanges d'idées que constituent les opérations 2.2 et 2.3 de la présente tâche sont des éléments clés dans le processus de suivi des personnes. Ils permettent à chaque intervenant d'avoir l'information nécessaire pour procéder à l'analyse qui suit.

2.4 Analyser la situation avec l'équipe

Cette opération est la plus importante. Elle permet de valider ses interventions, de réviser certains objectifs et d'apporter les adaptations nécessaires, s'il y a lieu.

2.5 Déterminer conjointement de nouveaux moyens d'intervention, s'il y a lieu

TÂCHE 3 : APPLIQUER LE PLAN DE TRAITEMENT ET D'INTERVENTION

Le plan de traitement et d'intervention dont il est question ici est celui qui a été déterminé par l'orthophoniste pour traiter les problèmes langagiers de l'enfant ou de l'adulte. Il diffère d'un plan d'intervention multidisciplinaire plus large qui vise l'ensemble des problématiques ou des difficultés vécues par la personne concernée.

3.1 Prendre connaissance du plan de traitement et d'intervention

3.2 Classer les objectifs par priorité avec l'orthophoniste

3.3 Déterminer des moyens et des techniques d'intervention

Bien que le plan de traitement et d'intervention soit déterminé par l'orthophoniste, le choix des moyens d'application d'un tel plan revient à la technicienne ou au technicien dans les limites de ses responsabilités. L'orthophoniste peut parfois faire des propositions, mais, comme c'est la technicienne ou le technicien qui agit auprès de l'enfant ou de l'adulte, on lui laisse toute la latitude nécessaire pour être à l'aise et efficace au moment de son intervention.

3.4 Appliquer des techniques et utiliser des moyens d'intervention

La présente opération constitue l'étape essentielle de l'application d'un plan de traitement et d'intervention, tâche principale des techniciennes et techniciens.

3.5 Informer et outiller les aidants naturels

Lors de cette opération, la technicienne ou le technicien peut se faire le porte-parole de l'orthophoniste auprès des aidants naturels pour leur transmettre les observations effectuées et les objectifs visés.

En leur fournissant les outils nécessaires, la technicienne ou le technicien permet également à ces personnes de réinvestir les techniques appliquées lors des apprentissages dans les différentes activités et les divers contextes de vie quotidienne de l'enfant ou de l'adulte. Pour favoriser l'évolution de ce dernier, il est capital que ce réinvestissement soit généralisé au plus grand nombre d'activités possible et appliqué dans des contextes diversifiés.

3.6 Susciter la participation des aidants naturels

Une observation judicieuse des habiletés de ces personnes pourra favoriser une adaptation appropriée du type de participation qui leur sera demandé.

3.7 Discuter de l'évolution de l'enfant ou de l'adulte avec l'orthophoniste, les intervenants et les aidants naturels

Cette discussion est très importante dans le processus de suivi des personnes traitées. La technicienne ou le technicien constitue un lien privilégié entre l'enfant ou l'adulte et les personnes qui veulent les aider. Cette opération permet en fait de recevoir et de transmettre à chacun les données pertinentes et utiles quant à leur développement.

Avec les aidants naturels, la technicienne ou le technicien peut profiter de ces échanges d'idées pour partager sa vision du problème, pour connaître les attentes de ces personnes, pour expliquer son rôle, son mode d'intervention et ses priorités ainsi que pour demander leur collaboration.

3.8 Évaluer les résultats

L'évaluation des résultats des actions posées par la technicienne et le technicien implique une analyse complète et une synthèse appropriée de l'ensemble des éléments observés.

3.9 Rédiger les notes au dossier

Les diverses notes évolutives relatives au comportement de la personne traitée sont régulièrement compilées au dossier. Elles servent à rédiger des rapports synthèses plusieurs fois par année selon les milieux. Ils sont importants pour éclairer les directions d'établissement ou pour assurer la transmission de l'information nécessaire à la prise en charge par un autre intervenant.

TÂCHE 4 : RECHERCHER DE L'INFORMATION TECHNIQUE

Cette tâche est effectuée de manière sporadique, à mesure qu'un besoin d'information surgit. Elle peut porter sur divers sujets tels qu'un cas rare de trouble du langage, un problème particulier, des suggestions ou des techniques de création de matériel adapté ou des techniques diverses de traitement et d'intervention.

4.1 Prendre les moyens de s'informer

Cette opération implique l'exploitation de diverses ressources humaines (orthophoniste, intervenants, collègues, organismes, aidants naturels) et matérielles (Internet, livres, revues).

4.2 Faire le tri des données recueillies

4.3 Demander des références à l'orthophoniste

4.4 Échanger de l'information avec d'autres intervenants

4.5 Suivre une formation

TÂCHE 5 : PRODUIRE DU MATÉRIEL ADAPTÉ ET DES ACTIVITÉS DE LANGAGE

Pour être efficace, une activité doit satisfaire les besoins de l'enfant ou de l'adulte, correspondre à ses centres d'intérêt et tenir compte de ses capacités. Répondre en même temps à chacune de ces exigences constitue donc le côté complexe de la production de matériel et d'activités décrite ci-dessous.

- 5.1 Déterminer l'objectif à atteindre
- 5.2 Cibler les centres d'intérêt de l'enfant ou de l'adulte.
- 5.3 Vérifier le matériel existant.
- 5.4 Adapter le matériel existant
- 5.5 Préparer du matériel nouveau
- 5.6 Acheter le matériel nécessaire
- 5.7 S'approprier le matériel, s'il y a lieu

TÂCHE 6 : PRÉPARER UN HORAIRE

Habituellement, en milieu scolaire, un horaire est préparé au début du trimestre, dès que la technicienne ou le technicien connaît son ratio d'élèves; il sera adapté par la suite, selon les besoins. L'horaire doit tenir compte de la disponibilité des salles et des personnes. Dans la mesure du possible, il doit satisfaire l'ensemble des personnes visées.

Parallèlement à cet horaire, les centres de réadaptation et certaines commissions scolaires demandent à leurs techniciennes et techniciens de comptabiliser les minutes de leur agenda. Ces données statistiques doivent préciser, entre autres, la durée des interventions auprès des enfants ou des adultes traités et le temps accordé à leur préparation, à leurs déplacements, à des échanges cliniques, à la rédaction des notes évolutives et, enfin, à la formation, à la supervision et à l'enseignement.

6.1 Répertorier les contraintes

Sur le plan organisationnel, l'horaire doit tenir compte, entre autres, du ratio intervenant/élève en milieu scolaire, de la disponibilité des salles et des horaires particuliers des différents intervenants.

6.2 Tenir compte de l'horaire et des capacités de l'enfant ou de l'adulte

6.3 Transmettre l'information aux personnes concernées

6.4 Effectuer les adaptations, s'il y a lieu

2.2 Fréquence d'exécution et importance relative des tâches

Le tableau suivant présente les données recueillies auprès des treize personnes présentes sur la fréquence d'exécution des tâches identifiées sur une base hebdomadaire.

Lors de cet exercice, les participantes se sont prononcées individuellement sur le pourcentage de temps qu'elles consacrent généralement à l'exécution de chacune de ces tâches dans leur travail relatif à la rééducation ou à la réadaptation du langage. Les pourcentages inscrits dans la colonne de droite représentent la moyenne des pourcentages avancés par celles-ci.

On peut affirmer que les tâches 3 et 5 occupent près de 70 p. 100 du temps de travail hebdomadaire des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée qui interviennent auprès des personnes présentant des problèmes langagiers.

Tâches	Pourcentage moyen du temps consacré à cette tâche (%)
1. Effectuer des activités d'observation et de dépistage.	9,62
2. Participer à une rencontre d'équipe.	9,38
3. Appliquer le plan de traitement et d'intervention.	57,15
4. Rechercher de l'information technique.	8,31
5. Produire du matériel adapté et des activités de langage.	11,54
6. Préparer un horaire.	4,00
Total	100,00

2.3 Degré de complexité des tâches

Le tableau ci-dessous présente les données recueillies sur le degré de complexité des tâches perçue par les personnes présentes à l'atelier.

Tout comme pour la fréquence d'exécution, les participantes se sont prononcées individuellement sur le degré de complexité de chacune des tâches. Les nombres inscrits dans la colonne de droite représentent les moyennes des nombres avancés par ces personnes.

La tâche 3 est celle qui est perçue comme la plus complexe tandis que la tâche 6 est celle jugée la plus simple à exécuter.

Tâches	Degré de complexité moyen 1 = très complexe 3 = moyennement complexe 5 = peu complexe
1. Effectuer des activités d'observation et de dépistage.	2,67
2. Participer à une rencontre d'équipe.	2,92
3. Appliquer le plan de traitement et d'intervention.	1,85
4. Rechercher de l'information technique.	3,38
5. Produire du matériel adapté et des activités de langage.	3,00
6. Préparer un horaire.	3,83

2.4 Conditions de réalisation et critères de rendement

On trouvera les données relatives aux conditions de réalisation et aux critères de rendement de chacune des tâches dans les tableaux des pages suivantes.

Les conditions de réalisation d'une tâche renseignent sur des aspects tels que le milieu de travail, le degré de supervision ou d'autonomie entourant l'exercice de la tâche, le niveau de responsabilité, le matériel utilisé ainsi que les facteurs de stress. Quant aux critères de rendement, ils permettent d'évaluer si la tâche a été effectuée de façon satisfaisante. Ces critères portent sur des aspects tels la rapidité d'exécution, la qualité du travail effectué, le respect d'une méthode de travail et les attitudes adoptées..

TÂCHE 1 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS D'OBSERVATION ET DE DÉPISTAGE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
▪ Cette tâche est généralement effectuée dans une classe en milieu scolaire. ▪ Quand elle est prévue au calendrier et officielle, elle est généralement accomplie sous la supervision de l'orthophoniste et en collaboration avec la personne responsable de la classe où se déroule les activités de dépistage. ▪ Quand le dépistage est ponctuel, la responsabilité des techniciennes et techniciens est limitée à la décision de diriger ou non un élève vers l'orthophoniste. ▪ Pour l'exécution de cette tâche, on utilise du matériel et des grilles d'observation préparés par l'orthophoniste et visant à évaluer les différents aspects du langage. ▪ Les limites de ressources (effectifs, temps, salles, etc.) et l'impossibilité de répondre à tous les besoins constituent les facteurs de stress les plus importants liés à cette tâche.	– Choix approprié et utilisation adéquate du matériel et des grilles d'observation. – Considération juste : - de l'âge de l'enfant; - de son développement. – Synthèse concise et précise des observations. – Communication appropriée des observations.

TÂCHE 2 : PARTICIPER À UNE RENCONTRE D'ÉQUIPE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
▪ Ces rencontres ont lieu dans un environnement approprié, au centre de réadaptation, à un point de service, à l'école ou ailleurs. Occasionnellement, elle peuvent se faire par conférence téléphonique. ▪ La technicienne et le technicien agissent seuls et sans supervision lorsqu'ils sont présents à ces rencontres. ▪ Le matériel utilisé pour cette tâche est constitué essentiellement des dossiers des adultes ou des enfants concernés incluant les comptes rendus des rencontres précédentes. ▪ Les intervenants doivent savoir composer avec les contraintes de temps, celles-ci limitant à la fois la fréquence et la durée de ce type de rencontre.	– Présentation claire et concise du contenu de ses dossiers. – Justesse de la présentation. – Interventions pertinentes et objectives. – Argumentation appropriée. – Respect du code d'éthique.

TÂCHE 3 : APPLIQUER LE PLAN DE TRAITEMENT ET D'INTERVENTION

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
▪ Cette tâche peut être exécutée dans une classe en présence d'un groupe d'enfants ou dans un bureau fermé. Elle peut être aussi intégrée dans les activités quotidiennes de l'enfant ou de l'adulte. ▪ La technicienne ou le technicien jouit d'une grande autonomie. Son travail se déroule sans supervision étroite, mais il suppose de communiquer régulièrement avec les intervenants concernés : orthophoniste, psychologue, orthopédagogue et direction de l'établissement. ▪ L'exécution d'une telle tâche nécessite un bon jugement pour ajuster rapidement et de façon appropriée les techniques utilisées ou le déroulement de l'activité, pour tenir compte de la dynamique de l'interaction avec l'enfant ou l'adulte. ▪ La technicienne ou le technicien se réfère au plan de traitement de l'orthophoniste ou au plan de l'équipe. ▪ La technicienne ou le technicien utilise les méthodes reconnues en orthophonie et les intègre, le plus possible, aux activités quotidiennes de l'enfant ou de l'adulte. Aussi, il utilise, adapte ou crée du matériel lui permettant d'atteindre les objectifs visés.	– Respect des étapes d'application des techniques utilisées. – Choix appropriés des moyens et des techniques en fonction des objectifs. – Respect des capacités de l'enfant ou de l'adulte. – Considération appropriée des actions des autres intervenants. – Validation régulière de l'efficacité de ses interventions. – Analyse juste de l'évolution de la personne. – Information claire, concise et exhaustive obtenue auprès des personnes visées. – Synthèse juste des données recueillies.

TÂCHE 4 : RECHERCHER DE L'INFORMATION TECHNIQUE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
▪ La recherche d'information technique peut prendre des formes diverses : - consultation de documents écrits (livres, brochures, documents maison, dossiers); - recherche sur support informatique; - consultation de personnes-ressources; - formation. ▪ La consultation des documents écrits et la recherche sur support informatique se font en général dans un environnement calme. ▪ Cette tâche est dictée par la conscience professionnelle et la motivation de la technicienne ou du technicien qui en porte l'entière responsabilité. Il lui revient de faire connaître ses besoins de formation et de mise à jour de ses connaissances à son employeur. ▪ On obtient de l'information en communiquant par téléphone, par télécopieur, par écrit ou par courriel. On utilise aussi Internet pour effectuer des recherches sur des sites spécialisés. ▪ La technicienne ou le technicien exécute généralement cette tâche pendant ses temps libres. L'horaire de travail étant bien rempli par d'autres types d'activités, elle est souvent reportée en dehors des heures normales de bureau. ▪ Enfin, notons la nouvelle tendance qui consiste à offrir davantage de possibilités de formation ou de perfectionnement.	– Reconnaissance juste des ressources et des moyens de recherche. – Exploitation pertinente des ressources. – Collecte de données pertinentes. – Interprétation juste de l'information recueillie. – Respect de la confidentialité concernant les données personnelles.

TÂCHE 5 : PRODUIRE DU MATÉRIEL ADAPTÉ ET DES ACTIVITÉS DE LANGAGE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
▪ Cette tâche est exécutée dans une classe ou dans une aire ouverte ou à la maison, pour profiter d'une plus grande quiétude. ▪ La technicienne ou le technicien effectue le plus souvent ce travail individuellement, sans aucune supervision. ▪ La technicienne ou le technicien s'informe auprès de l'orthophoniste ou des autres intervenants sur le matériel existant et les activités déjà expérimentées. Sa recherche de suggestions s'étend aussi aux publications et aux sites Internet spécialisés. ▪ La principale difficulté de cette tâche consiste à choisir des activités pertinentes, à savoir les adapter aux besoins de l'enfant ou de l'adulte et à produire du matériel qui permette réellement l'atteinte des objectifs visés par le plan de traitement de l'orthophoniste. ▪ Pour créer du matériel, la technicienne ou le technicien utilise des articles et accessoires de bricolage : ciseaux, colle, crayons à colorier, feutres, etc. ▪ Lorsque du matériel est proposé aux aidants naturels, le mode d'utilisation doit être bien compris par ceux-ci. Des explications verbales ou écrites peuvent être nécessaires.	– Reconnaissance juste de l'objectif fixé. – Démonstration de créativité. – Respect du niveau de développement de l'enfant ou de l'adulte. – Respect des objectifs visés. – Conception adaptée à l'âge et aux besoins de l'élève. – Respect des champs d'intérêt de l'élève. – Explications claires quant au mode d'utilisation du matériel pour les aidants naturels.

TÂCHE 6 : PRÉPARER UN HORAIRE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
▪ Dans certains milieux, la technicienne ou le technicien a la responsabilité de préparer l'horaire des rencontres avec les intervenantes et les intervenants concernés. ▪ On doit tenir compte de la grille horaire de l'établissement, de l'horaire des autres intervenants et, il va de soi, de ceux des élèves. Les capacités de ces derniers doivent être considérées avec attention. Le temps de déplacement doit être également comptabilisé et des plages horaires doivent être réservées pour les réunions ordinaires. ▪ Cette tâche nécessite des rencontres et des communications téléphoniques. ▪ La nécessité de remplir cette tâche dans les plus brefs délais crée parfois une certaine pression.	– Exercice méthodique. – Considération exhaustive des paramètres. – Organisation logique et fonctionnelle. – Communication en temps opportun.

3 HABILITÉS ET ATTITUDES

L'analyse de la situation de travail a permis de préciser un certain nombre d'habiletés et de comportements transférables nécessaires à l'exécution des tâches, c'est-à-dire qu'ils sont applicables à une variété de situations connexes sans être identiques. Ils ne concernent donc pas qu'une seule tâche ou une seule profession.

Nous présentons dans les pages qui suivent les habiletés cognitives, physiques, psychomotrices et perceptuelles de même que les comportements socioaffectifs (les attitudes) qui, selon les participantes à l'atelier, sont considérés comme essentiels pour l'exécution des tâches.

3.1 Habiletés cognitives

APPLICATION DE NOTIONS OU DE RÉFÉRENCES LIÉES AUX RETARDS ET AUX TROUBLES DU LANGAGE

- Connaissance de la structure du langage : forme, contenu, utilisation.
- Bonne maîtrise de la langue.
- Connaissance du développement normal du langage.
- Connaissance des différents types de retards et de troubles du langage.
- Connaissance des termes utilisés par l'orthophoniste (dans le but de comprendre une évaluation transmise par cette personne).

APPLICATION DE TECHNIQUES OU DE PRINCIPES LIÉS À LA RÉÉDUCATION DU LANGAGE

- Délimitation des champs de responsabilité de l'orthophoniste et des techniciennes et techniciens.
- Application des techniques de stimulation et de généralisation.
- Connaissance et application des méthodes d'intervention.
- Emploi de la terminologie propre à la rééducation du langage.

APPLICATION DE NOTIONS OU DE RÉFÉRENCES LIÉES AUX OUTILS DE COMMUNICATION

- Utilisation de divers types de matériel.
- Compréhension et emploi du langage (français) signé, pour certains groupes d'enfants ou d'adultes.

3.2 Habiletés physiques, psychomotrices et perceptuelles

- Capacité de s'exprimer correctement.
- Acuité auditive.
- Créativité.
- Dextérité manuelle.
- Perspicacité.
- Sensibilité au langage non verbal.
- Capacité d'interpréter le langage non verbal.

3.3 Comportements socioaffectifs

FACTEURS D'INTÉRÊT

- Appréciation des contacts humains et des relations professionnelles avec les gens.
- Appréciation d'un travail que l'on croit utile pour le bien des personnes.
- Appréciation d'un travail diversifié.
- Appréciation de la possibilité d'exercer une influence sur des personnes.
- Aimer jouer et interagir avec des enfants et des adultes.
- Intérêt pour la précision.

INDICES DE TEMPÉRAMENT

- Autonomie.
- Débrouillardise.
- Sens de l'organisation.
- Capacité d'écoute et d'empathie.
- Capacité de communiquer clairement.
- Capacité de travailler en équipe.
- Personnalité expressive et dynamique.
- Ténacité.
- Ouverture aux autres.

4 SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION

Nous avons demandé aux participantes de préciser les types de programmes de formation qui, selon elles, pourraient préparer de façon appropriée à l'exercice de la fonction de travail définie au cours de l'atelier. Voici les principaux avis exprimés :

- On regrette qu'il soit impossible d'imaginer un diplôme d'études collégiales de quatre ans, car une formation d'une telle durée, en techniques d'éducation spécialisée, serait appréciée;
- On propose de modifier le programme actuel, *Techniques d'éducation spécialisée*, en y remplaçant certaines compétences par d'autres, propres aux problèmes et à la rééducation du langage;
- On propose également de modifier la structure du programme actuel, *Techniques d'éducation spécialisée*, en y considérant des compétences de tronc commun et d'autres de spécialisations diverses, y compris celle de la rééducation du langage;
- On trouverait regrettable qu'une personne soit obligée de suivre une formation supplémentaire, après celle du programme complet, soit *Techniques d'éducation spécialisée*, afin de pouvoir exercer la fonction de travail;
- Dans une telle éventualité, on propose que la formation supplémentaire relève de l'enseignement universitaire et qu'elle permette ainsi l'obtention d'un certificat;
- On s'inquiète du fait qu'une formation obligatoire pourrait éventuellement pénaliser les personnes qui exercent déjà la fonction de travail;
- On s'inquiète également du fait qu'une formation obligatoire nécessitant préalablement un diplôme d'études collégiales (DEC) (*Techniques d'éducation spécialisée*) pourrait pénaliser les personnes qui ne sont pas titulaires d'un tel diplôme;
- On suggère de s'inspirer de programmes qui existent ailleurs;
- On propose que la formation soit constituée de celle du programme actuel (*Techniques d'éducation spécialisée*) suivie d'une spécialisation en rééducation du langage. On souligne que la polyvalence reçue quant audit programme constitue la force première de celui-ci;

- Au moment d'une consultation générale, cette dernière proposition reçoit un appui majoritaire (onze participantes sont d'accord et deux s'y opposent);
- On tient à préciser que l'on reconnaît que la formation d'une technicienne ou d'un technicien en langage doit être faite dans l'optique de respecter le champ de compétence des orthophonistes afin que la sécurité du public soit assurée et que la collaboration entre les orthophonistes et les techniciennes et techniciens puisse s'établir de manière harmonieuse;
- Enfin, on fait remarquer que d'autres programmes de formation, tel un programme d'aide-orthopédagogue, pourraient également être considérés pour répondre à divers types de besoins tout aussi importants.

